Communiqué de presse



Arras, le 25 mai 2018

Opération de déminage à Wissant jeudi 31 mai 2018

Un bloc de défense (susceptible de contenir à la fois des mines anti-char et des munitions) datant de la seconde Guerre Mondiale a été découvert sur la plage de Wissant. Au regard des coefficients de marée, l'opération se déroulera le jeudi 31 mai 2018 de 6h à 11h.

Si une deuxième journée s'avère nécessaire, l'opération se poursuivra le lendemain, vendredi 1er juin 2018, de 6h30 à 11h30.

L'opération en deux phases consistera en l'examen du contenu du bloc puis à sa neutralisation.

La zone d'évacuation

Pendant la durée de l'opération est instauré un périmètre de 300 mètres autour du bloc de défense à l'intérieur duquel il est formellement interdit de pénétrer.

· La zone de confinement

Dans un périmètre de 1 200 mètres autour du bloc de défense, il sera procédé :

- à l'interdiction des accès à la plage à partir de l'ensemble des communes concernées (Audinghen, Escalles, Sangatte, Tardinghen);
- à l'interdiction de la circulation des piétons et des véhicules : les transports scolaires ne seront pas assurés, une déviation sera mise en place dès 6h par les services du conseil départemental du Pas-de-Calais, l'aire de stationnement des camping-cars sera fermée dès le mercredi 30 mai 2018 ;
- au confinement de la population : les résidents ne pourront pas sortir de leur habitation. Il leur sera demandé d'ouvrir les fenêtres et de fermer les volets afin de limiter le risque de bris de verre ;
- à la mise en place d'une zone interdite de survol à titre temporaire centrée sur la position géographique du bloc de défense (d'un rayon de 1 nautique et d'une hauteur de 800 mètres) et d'une zone interdite à la circulation nautique.

La gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime et EDEN 62 seront chargés d'assurer la tenue du périmètre de confinement.



Communiqué de presse



L'organisation de l'opération

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès 5h30 et pendant toute la durée des opérations. Il sera placé sous l'autorité de Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Ce poste de commandement associera le Service de déminage, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la commune de Wissant, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (Préfecture) et les Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (EDEN 62).

L'organisation presse

Un point presse sera organisé par Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, au sein du PCO (locaux du centre administratif communal dit « nouvelle mairie » - 6 avenue Georges Clémenceau – 62 179 WISSANT) à l'issue de l'opération de déminage vers 11h.

Pour des raisons d'accès au PCO, merci de bien vouloir confirmer votre présence par courriel à l'adresse pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr